



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE MASTER
DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues
DE LA MENTION Arts

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;
Vu le Décret n°2002-604 du 25 Avril 2002 modifiant le décret n°99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de Master ;
Vu l'Arrêté du 25 Avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu les propositions de Mme Hélène YECHE, Doyen de l'UFR Lettres et Langues

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair
de la première à la deuxième année
de la session 1 à la session 2
est composé pour l'année universitaire 2020/2021 de :

Président du Jury (Titulaire) :

M. Mathias LAVIN Professeur d'Université

Président du Jury (Suppléant) :

M. Athanasios VASILEIOU Maître de Conférences

Titulaires :

Mme Laurence MOINEREAU Maître de Conférences

M. Thibault FAYNER Maître de Conférences

Suppléants :

M. Stylianos PANGALOS Professionnel

M. Thomas BRUCKERT Professeur Certifié

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et Mme Hélène YECHE
sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 14 Octobre 2020

Le Président
Yves Jean

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval

www.univ-poitiers.fr